

Règlement Concours d'élégance du 25 août 2019 à Portes Lès Valence

1- VEHICULES AUTORISES

L'organisation se réserve le droit de refuser l'inscription d'un véhicule sans avoir besoin d'apporter de justification de cette décision et sans qu'il puisse être réclamé à l'organisateur un quelconque dédommagement.. L'organisation s'engage à notifier un refus d'inscription dans un délai de 15 jours après réception des documents d'inscription.

2- VERIFICATIONS

Les organisateurs vérifieront la conformité du véhicule avec les règles du code de la route et avec la fiche d'engagement reçue. Les concurrents doivent être à même de présenter les papiers du véhicule :son attestation d'assurance ainsi que le permis de conduire.

Les Participants retenus s'engagent -

- à avoir des véhicules en bon état et assurés.
- à suivre les indications de sécurité des visiteurs et spectateurs.
- à respecter le code de la route
- à respecter les indications des organisateurs

3- PARTICIPANTS

Les participants devront se conformer aux prescriptions des arrêtés municipaux et préfectoraux ainsi qu'aux articles du présent règlement.

L'organisation se réserve le droit de refuser tout véhicule non conforme avec le présent règlement ou avec les règles de sécurité sans qu'il puisse être réclamé à l'organisateur un quelconque dédommagement.

Les participants s'engagent à rester jusqu'à la fin de la manifestation prévue à 18h.

Les participants autorisent les organisateurs à diffuser, en tout ou en partie, sans limites de territoire ou de durée, les images ou enregistrements réalisés dans le cadre de la manifestation. Cette autorisation comprend notamment le droit de reproduire et de communiquer, par diffusion dans la presse et par télécommunication interactive sur nos sites internet. Chaque participant consent au traitement de ses données personnelles conformément aux règles en vigueur.

4 - RECLAMATIONS

Du fait de son engagement, chaque participant accepte de se conformer au présent règlement et aux décisions des organisateurs. Toute réclamation sera soumise à l'organisation dont la décision sera irrévocable.

5-LE JURY

Le jury sera composé 5 à 7 personnes compétentes en matière d'automobiles de collection.

Le public sera informé du déroulement du concours et des modalités de notation.

L'organisateur souhaite avoir une ambiance conviviale pour le déroulement de ce concours, loin des règles établies pour les grands concours d'élégance, de ce fait aucune réclamation ne sera recevable quant au classement, au palmarès ou à la sélection des automobiles.

6 - L'ELEGANCE

L'élégance étant intemporelle, il n'est pas obligatoire de se présenter en costume dit d'époque. L'élégance doit être naturelle tout en étant sobre, Elle est davantage adaptée à une personne et son véhicule qu'à une époque en particulier.

7 - L'EQUIPAGE

Pour la présentation au concours d'élégance, il est préférable que l'équipage soit constitué de deux personnes.

Quelques recommandations pour que le spectacle soit réussi:

- Tout « déguisement farfelu » est déconseillé,
- Les costumes d'époque sont particulièrement recommandés pour la présentation d'une automobile d'avant 1940,
- Il est recommandé que le costume du chauffeur soit lui aussi élégant et soit en harmonie avec celui de son ou sa partenaire,
- Pour les Voitures d'exceptions, un habillement adapté à l'esprit et l'époque de l'automobile est recommandé.

8 – L’AUTOMOBILE & LA NOTATION

- les véhicules seront classés de la manière suivante

De 1920 à 1950

De 1951 à 1980

De 1981 à 1990

les véhicules seront notés sur 100 points

L’attribution des points

- 20 points pour la rareté du modèle et son intérêt historique
- 20 points pour son authenticité
- 20 points pour la qualité de sa restauration ou son état de conservation
- 20 points pour l’élégance de la voiture et du couple
- 20 points pour la présentation

Chaque catégorie sera primée.

La voiture ayant obtenu le plus de points recevra le prix d’excellence.

Aucune voiture ne pourra recevoir plusieurs prix dans le même concours.

- Le jury, composé de 5 à 7 personnes non adhérentes au Club, sera désigné par l’adjoint au maire, Mr Lilian Chambonnet
- Le trophée, 1^{er} prix d’excellence sera remis par Mme le Maire et les autres prix seront remis par le jury

Le participant engagé et ne se présentant pas le jour du concours, ne pourra être remboursé de son engagement, la somme restera acquise à l’organisation pour couvrir les frais déjà engagés.